



Prix Jean Cassaigne des lycéens pour la solidarité internationale

1^{ER} APPEL A PROPOSITIONS 2019-2020.

Ce prix lancé par le Groupe Scolaire Jean-Cassaigne (Mont-de-Marsan) et l'association les amis de Monseigneur Cassaigne (Grenade-sur-l'Adour) souhaite récompenser une organisation française dont l'action a contribué de façon significative à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable au Sud. Il s'inspire de l'œuvre de Jean Cassaigne¹ qui, au 20^{ème} siècle, a consacré son existence à donner un cadre de vie digne et joyeux aux lépreux des minorités des hauts-plateaux vietnamiens. L'organisation lauréate de ce prix est choisie en réponse à cet appel à propositions par un jury de lycéens du lycée Jean-Cassaigne. Ce jury est appuyé par un comité d'experts de la recherche et du développement international.

*** Qui peut en bénéficier ?**

Une organisation française de solidarité internationale laïque ou confessionnelle reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général.

*** En quoi consiste le prix ?**

10 000 € remis à l'organisation dont l'action est retenue par les lycéens. Un reçu fiscal devra être émis par l'organisation récompensée.

*** Qu'est ce qui est éligible ?**

Une action en cours ou récemment finalisée, engagée dans un pays du Sud pour redonner de la dignité aux populations les plus démunies. Il s'agit essentiellement des jeunes

¹ Voir la vie de Jean Cassaigne sur le site internet de l'association *Les amis de Mgr Cassaigne*, <http://amisjean.cassaigne.free.fr/>

enfants, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap, des membres de minorités ethniques ou religieuses, des victimes de conflits, d'absence de liberté d'opinion ou de discriminations, des réfugiés, migrants ou populations déplacées, des victimes de risques sanitaires, sismiques, climatiques, des sans-abris. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les pays considérés comme prioritaires sont ceux à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, du Proche et du Moyen Orient, d'Amérique latine ou de la Caraïbe. Leur liste figure en annexe 2 .

*** Quelles sont les thématiques prioritaires pour l'année 2019-2020 ?**

Les thématiques sont choisies par les membres du jury des lycéens pour que le Prix contribue à répondre à ceux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qu'ils considèrent comme prioritaires.

1. Adaptation au changement climatique, notamment pour les populations les plus vulnérables aux dérèglements climatiques.
2. Amélioration de l'éducation des enfants, notamment des filles, pour répondre aux objectifs d'égalité entre les sexes.
3. Emploi des jeunes (formation professionnelle, création d'activités, etc.) au bénéfice de ceux qui sont discriminés ou en rupture avec la société pour répondre aux objectifs de lutte contre la pauvreté.
4. Lutte pour la justice sociale, renforcement des institutions, notamment au bénéfice des populations spoliées de leurs droits et de leurs biens.
5. Innovations permettant de répondre aux objectifs d'une consommation et d'une production durables, notamment pour les populations dans des territoires enclavés.

*** Quelles sont les conditions ?**

La proposition doit démontrer que l'action engagée dans la durée entraîne des changements au profit de populations exclues ou particulièrement vulnérables dans les domaines considérés comme prioritaires en 2019-2020. Ces changements peuvent s'inscrire dans les sphères sociales et économiques, (amélioration du « vivre bien », création d'emplois ou d'activités, par exemple), politiques et juridiques (reconnaissance de droits, par exemple), environnementales (adoption de pratiques adaptées aux dérèglements climatiques, par exemple), éducatives, etc. Cette liste n'est pas exclusive.

Ces changements résultent d'un engagement commun entre une organisation française de solidarité internationale et une population bénéficiaire avec la nécessaire participation d'une organisation locale.

L'action doit se poursuivre en 2020 ou montrer que l'autonomie acquise grâce à ces changements ne justifie plus la collaboration avec l'organisation française. Ce dernier point devra également être documenté.

*** Comment postuler ?**

Dans un premier temps, en remplissant **le formulaire** qui peut être téléchargé sur le site du prix et en l'envoyant **au plus tard le 31 Janvier 2020** par courriel à l'adresse suivante : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Dans un deuxième temps pour les pré-propositions sélectionnées, en préparant **un message vidéo** d'un représentant de la population concernée par cette action, qui puisse témoigner des changements apportés par cette action à la population visée grâce à l'engagement de l'organisation française.

*** Comment sont évaluées les réponses ?**

Un comité d'experts français issus du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'ingénierie du développement international (cf. annexe 3) est mobilisé pour évaluer chacune des propositions reçues. Ils sont bénévoles et s'engagent à signaler tout conflit d'intérêt qui pourrait intervenir dans le processus d'évaluation. Deux avis sont obtenus qui pourront être communiqués de façon anonyme aux postulants.

Le résultat des expertises permet de présélectionner environ 5 propositions considérées comme robustes et répondant aux objectifs du prix.

Les propositions présélectionnées seront portées à la connaissance du jury des lycéens avec les messages vidéo des partenaires du Sud. Ce jury est composé de 10 volontaires de classes de seconde, première et terminale du lycée Jean Cassaigne sélectionnés en fonction de leurs motivations. Le jury se réunira, si possible en présence d'un ou deux experts, pour débattre conjointement et retenir la proposition qui sera primée en 2020.

Les responsables du projet

- Gilles Saint-Martin, ancien directeur des relations européennes et internationales du Cirad, ancien membre du Haut Conseil à la Coopération Internationale (HCCI), association *les amis de Monseigneur Cassaigne*
- Tiphaine Garriel, chargée de la pastorale, *Groupe Scolaire Jean Cassaigne*

Contact : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Annexe 1 - Calendrier 2019-2020

* Octobre 2019

- Sensibilisation des lycéens
- Lancement de l'appel à candidatures pour le jury des lycéens au sein du lycée Jean Cassaigne

(vacances scolaires du 20 octobre au 3 novembre)

* Novembre 2019

- Sélection des 10 membres du jury des lycéens à partir des réponses reçues
- 1^{ère} réunion du jury des lycéens
- Concertation préalable avec le comité d'experts

➤ 2 décembre 2019

- Publication de l'appel à propositions destiné aux organisations françaises de solidarité internationale

* Décembre 2019 – Janvier 2020

- Sensibilisation des organisations et réponse aux questions
- Campagne de communication

➤ 31 janvier 2020

- Clôture de l'appel à propositions

* Février 2020

- Première analyse des propositions reçues sur des critères d'éligibilité
- Analyse des dossiers par le comité d'experts

(Vacances scolaires du 22 février 2020 au 8 mars 2020)

* Mars 2020

- Réunion du comité d'experts pour pré-sélection des propositions à soumettre à l'avis du jury des lycéens
- Information des organisations ayant répondu à l'appel
- 2^{ème} réunion du jury des lycéens pour présentation des dossiers à évaluer
- Accompagnement de l'évaluation par les professeurs référents

* Début avril 2020

- 3^{ème} réunion du jury pour choix final du gagnant du prix
- Communication sur le Prix et le lauréat 2020

(Vacances scolaires du 18 avril au 3 mai 2020)

➤ Début mai 2020

- Remise du prix à l'organisation sélectionnée sur le site du lycée Jean Cassaigne avec l'association *Les Amis de Mgr Cassaigne*

Annexe 2 - Pays éligibles au prix Jean Cassaigne 2019-2020

Afrique Sub-Saharienne	Angola	Afrique du Nord et Moyen Orient	Egypte	
	Bénin		Maroc	
	Burkina Faso		Territoires palestiniens	
	Burundi		Tunisie	
	Cameroun		Syrie	
	Cap Vert		Yémen	
	République Centrafrique			
	Comores		Asie	Afghanistan
	République démo. du Congo			Bangladesh
	République du Congo			Birmanie
	Côte d'Ivoire	Boutan		
	Djibouti	Cambodge		
	Érythrée	Inde		
	Ethiopie	Indonésie		
	Gambie	Laos		
	Ghana	Mongolie		
	Guinée	Népal		
	Guinée-Bissau	Pakistan		
	Kenya	Philippines		
	Lesotho	Timor-Leste		
	Libéria	Vietnam		
	Madagascar			
	Malawi			
	Mali	Amérique latine et Caraïbe		Bolivie
	Mauritanie		El Salvador	
	Mozambique		Haiti	
	Niger		Honduras	
Nigeria	Nicaragua			
Ouganda				
Rwanda	Océanie	Kiribati		
Sao Tome et Principe		Micronésie		
Sénégal		Papouasie Nouvelle		
Sierra Leone		Guinée		
Somalie		Iles Salomon		
Soudan		Vanuatu		
Sud Soudan				
Swaziland (Eswatini)				
Tanzanie				
Tchad				
Togo				
Zambie				
Zimbabwe				

Cf <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>

Annexe 3 – Comité d'experts

- **Frédéric Apollin**, agro-économiste, directeur de l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- **Stéphanie Barral**, agronome, sociologue de l'agriculture et de l'environnement, chercheuse à l'INRA
- **Danielle Barret**, historienne, normalienne, évaluation de l'impact,
- **Bernard Cornut**, énergie-changement climatique, géopolitique, spécialiste du moyen orient, ingénieur civil Génie rural, Eaux et Forêts
- **Jean-Jacques Gabas**, économiste, chercheur associé au CIRAD et maître de conférences à Sciences Po Paris.
- **Marie de Lattre-Gasquet**, économiste, chercheuse au Cirad en prospective et éthique, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, membre du CA de la Fondation Marianiste.
- **Anne Le Naëlou**, sociologue du développement, maître de conférence, Institut d'études du développement de la Sorbonne – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- **Emmanuel Terrée**, politique africaine, normalien, communication.